

MISE À JOUR SUR LE RRPSP



DANS CE NUMÉRO

- 1 De l'ancien et du nouveau
- 1 Membres du conseil des fiduciaires
- 1 Assemblée générale annuelle
- 2 Nouvelle vidéo sur le régime à risques partagés
- 2 Foire aux questions
- 2 Désignation d'un bénéficiaire
- 3 Modification du texte du régime
- 4 Rapport des placements

Printemps 2016

DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU : NOUVELLE STRUCTURE INDÉPENDANTE COMPOSÉE DES MÊMES ÉQUIPES DE SPÉCIALISTES RECONNUS

Comme vous le savez peut-être déjà, les fournisseurs de services d'administration des pensions et de gestion des placements de votre régime font la transition vers une nouvelle société de services de pension intégrés, Société Vestcor. Le projet de loi pour assurer que ces changements se produisent a été déposé le 29 mars dernier et devrait être adopté ce printemps. La date cible de l'établissement de la nouvelle société est le 1^{er} octobre. Qu'est-ce que cela signifie pour vous et pour votre régime de pension? Rien que des bonnes choses.

Grâce à beaucoup de travail acharné et de planification, la transition sera parfaitement harmonieuse. Vous continuerez à recevoir les mêmes services fiables des mêmes équipes de spécialistes.

Alors, pourquoi apporter ce changement? Ce changement constitue la suite logique de l'évolution de votre régime de pension et est conforme aux pratiques exemplaires de l'industrie. Quand votre régime à risques partagés est entré en vigueur, en 2014, les responsabilités s'y rattachant ont été transférées à partir du gouvernement provincial au conseil des fiduciaires du RRPSP. Toutefois, l'administration courante et les

placements du régime relevaient toujours du gouvernement, par la voie de la Division des pensions et avantages sociaux des employés du ministère des Ressources humaines et de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick.

Le conseil des fiduciaires de votre régime a reconnu que la structure de gouvernance pouvait être améliorée et s'est joint aux fiduciaires du RPENB afin de créer une organisation qui fonctionne de façon indépendante du gouvernement.

Notre nouvelle organisation sera mieux en mesure d'accueillir de nouveaux clients du secteur public qui cherchent à obtenir des services d'administration des pensions ou de gestion des placements. L'ajout de nouveaux clients pourrait réduire encore plus les coûts assumés par les régimes en répartissant les frais administratifs entre un plus grand nombre de participants, ce qui est une bonne nouvelle pour tout le monde.

Il est possible d'obtenir plus de renseignements et des mises à jour sur le processus de transition sur notre site Web : www.gnb.ca/rrpsp.

MEMBRES DU CONSEIL DES FIDUCIAIRES

La gouvernance du RRPSP est assurée par un nombre égal de représentants des employés et des employeurs. Le conseil des fiduciaires comprend deux observateurs qui prennent part aux réunions, mais qui n'ont pas le droit de vote. Voici les membres du conseil :

Marilyn Quinn

Présidente – Présidente du Syndicat des infirmières et infirmiers du N.-B.

Leonard Lee-White

Vice-président – Sous-ministre adjoint, ministère des Finances

Ross Galbraith

Gérant d'affaires de la section locale 37 de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité

Mark Gaudet

Sous-ministre adjoint, ministère des Transports et de l'Infrastructure

Ernest MacKinnon

Président-directeur général de la SGPNB à la retraite et ancien sous-ministre provincial

Susie Proulx-Daigle

Présidente du SESPPNB

Observateurs :

Odette Robichaud

Présidente de la section 1840 du Syndicat canadien de la fonction publique

Leigh Sprague

Conseiller juridique du SESPPNB

 Une courte biographie des membres du conseil est disponible en ligne à : www.gnb.ca/rrpsp

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

La deuxième assemblée générale annuelle du RRPSP devrait se tenir le 29 septembre 2016 à 19 h, à Moncton. Nous comptons diffuser la vidéo de l'assemblée en direct sur Internet de manière que les participants puissent y assister à partir de chez eux.

Les participants au régime recevront une invitation avec toutes les précisions relatives à l'assemblée plus tard dans l'année. Nous publierons également les renseignements en ligne, ainsi que la marche à suivre pour s'inscrire et assister à l'assemblée en personne ou par Internet.

Le rapport annuel 2015 du régime sera disponible en ligne quelques semaines avant la tenue de l'assemblée. Des copies papier seront disponibles à l'assemblée.

NOUVELLE VIDÉO SUR LE RÉGIME À RISQUES PARTAGÉS

En collaboration avec les conseils des fiduciaires du RRP des hôpitaux membres du SFCF et du Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick, le conseil des fiduciaires du RRPSP a élaboré une nouvelle vidéo qui donne un aperçu général du fonctionnement de votre régime de pension.

Que vous veniez d'entrer en fonction ou que vous soyez un participant de longue date au régime, la vidéo de quatre minutes vous donne une introduction générale à votre régime, en s'attardant aux aspects les plus importants.



Si vous lisez la version électronique du bulletin, cliquez sur l'image « Régime à risques partagés » pour accéder directement à la vidéo. Sinon, vous pouvez accéder à la vidéo par le site Web interne de votre employeur ou le site Web de la Division des pensions et avantages sociaux des employés (DPASE) à l'adresse suivante : www.gnb.ca/rrpsp.

FOIRE AUX QUESTIONS - NOUVELLE RESSOURCE ÉDUCATIVE



Il existe actuellement une nouvelle rubrique sur le site Web du RRPSP qui donne des réponses aux questions fréquentes suivantes : préparation à la retraite, comprendre mes options de pension et à quoi puis-je m'attendre au moment de la retraite. Cliquez sur une rubrique et choisissez la question qui convient le mieux à votre situation, ou n'hésitez pas à consulter toutes les réponses.

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT EN RECEVANT VOS BULLETINS PAR COURRIEL

L'envoi des bulletins par courriel aide à protéger l'environnement, à réduire les coûts liés à votre régime de pension et à obtenir l'information plus rapidement. Veuillez nous fournir votre adresse électronique dès aujourd'hui.



DÉSIGNATION D'UN BÉNÉFICIAIRE

Le RRPSP permet au participant de désigner un ou plusieurs bénéficiaires qui recevront des prestations à son décès.

Votre conjoint ou conjoint de fait aura automatiquement droit à toute prestation de décès payable même si vous ne l'avez pas désigné comme bénéficiaire.

Si vous n'avez **pas** de conjoint ou de conjoint de fait, les prestations de décès payables seront versées à votre succession, **sauf** si vous désignez un bénéficiaire.

Si vous avez des enfants à charge et que vous souhaitez qu'ils reçoivent une prestation de décès payable si votre conjoint ne vous survit pas, vous devez les nommer comme bénéficiaires. En tant que bénéficiaires désignés, ils recevront également une prestation de décès payable si votre conjoint décède par la suite, alors qu'ils sont toujours à charge.

Leur droit aux prestations ne l'emportera pas sur celui du conjoint ou du conjoint de fait survivant si celui-ci vous survit.

Le formulaire Désignation/ Changement de bénéficiaire et le livret du RRPSP destiné aux employés, qui donne des renseignements sur la désignation d'un bénéficiaire, sont disponibles en ligne au www.gnb.ca/rrpsp et auprès du service des ressources humaines ou de la paie.

MODIFICATION DU TEXTE DU RÉGIME

En vertu de la *Loi sur les prestations de pension* (LPP) du Nouveau-Brunswick, les participants doivent recevoir une mise à jour au sujet des modifications au texte du RRPSP. Les modifications suivantes ont été déposées depuis le dernier bulletin :

ÉNONCÉ DES POLITIQUES DE PLACEMENT

Lors de sa réunion du 12 novembre 2015, le conseil des fiduciaires a examiné et approuvé les modifications suivantes à l'Énoncé des politiques de placement :

- Paragraphe C.3 Taux de rendement de référence
 - Modifications d'ordre administratif apportées à la liste des indices de référence
- Paragraphe C.4 Placements permis
 - Ajout d'une section « Généralités » qui traite des dispositions relatives aux fonds communs
 - Suppression du paragraphe suivant : « Elle peut également acheter des obligations du secteur privé conformément aux dispositions énoncées au paragraphe C.5 (Placements locaux et régionaux) »
- Suppression du paragraphe C.5 « Placements locaux et régionaux (Nouveau-Brunswick et Canada atlantique) » étant donné qu'à l'avenir, ces placements seront visés par la section « Placements privés » du paragraphe C.4 « Placements permis »
- Mise en œuvre d'autres modifications d'ordre administratif applicables

TEXTE DU RÉGIME

- Alinéa 12.3
 - Révision des titres des formes optionnelles de pension afin d'assurer une plus grande clarté et une plus grande cohérence avec la formulation utilisée dans la LPP
- Alinéas 12.3(i) et (ii)
 - Suppression d'une disposition relative au paiement d'une pension de survivant à un second conjoint lorsque le participant avait choisi l'option de pension réversible de 60 % ou de 100 % avec son conjoint initial
- Alinéa 23.2
 - Correction d'une incohérence dans la formule des prestations de base relative au service antérieur à la conversion qui est racheté après la date de conversion du RRPSP

QUESTIONS SUR LE RRPSP?



1 (800) 561-4012 (sans frais) ou
(506) 453-2296 (Fredericton)

DPASE
C.P. 6000
Fredericton, NB E3B 5H1



pensions@gnb.ca

www.gnb.ca/rrpssp



DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ : Cette publication a pour but de fournir des renseignements au sujet du Régime à risques partagés dans les services publics. S'il y a une divergence entre ces renseignements et le texte du Régime, ce dernier a préséance.

RAPPORT DES PLACEMENTS

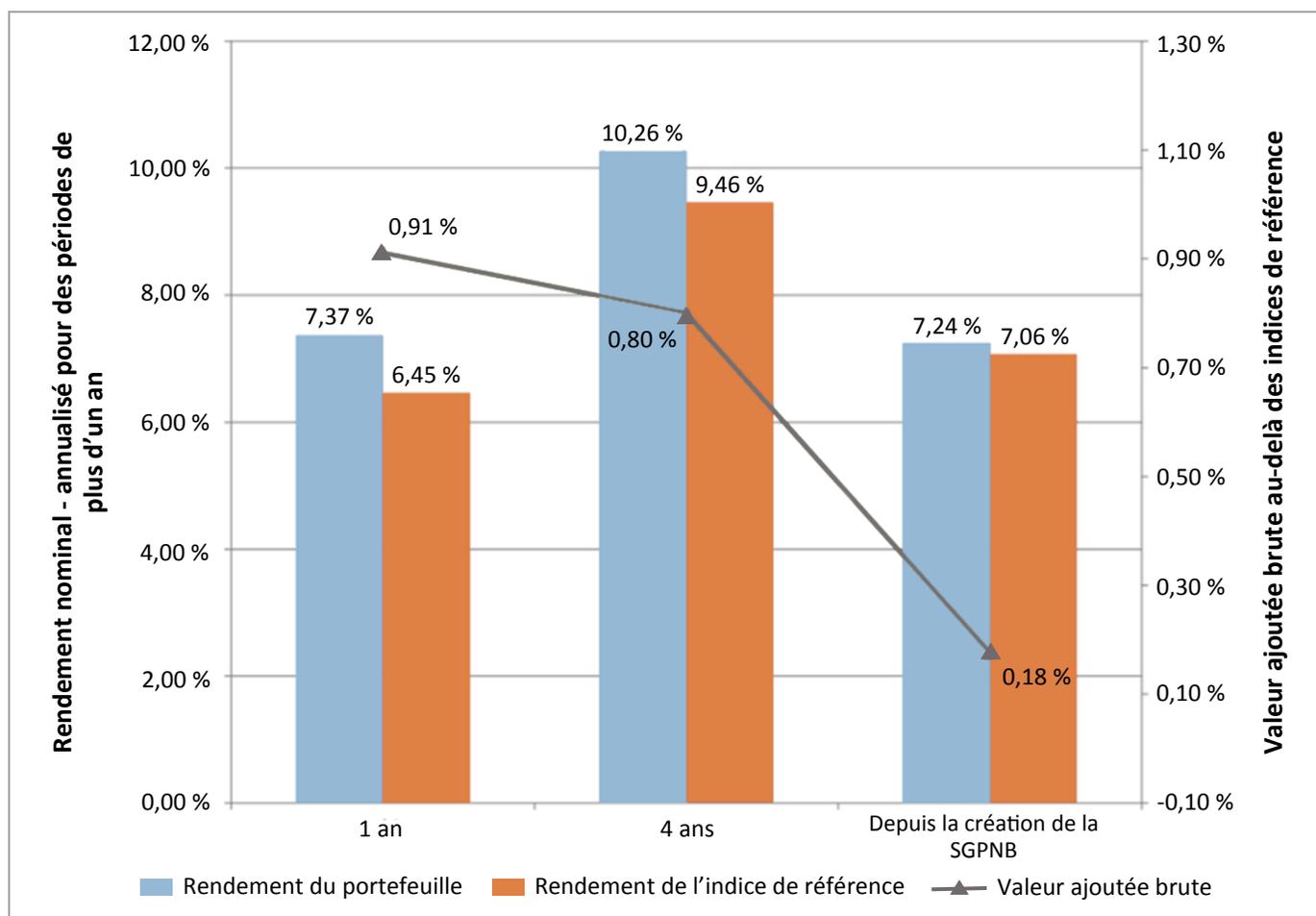
OBJECTIFS DES PLACEMENTS

Les objectifs à long terme en matière de placement des caisses de pension consistent à protéger la valeur en capital, à obtenir le meilleur rendement réel à long terme pour les placements et à atteindre les objectifs de gestion des risques énoncés dans la politique de financement et les règlements afférents à la *Loi sur les prestations de pension*.



RENDEMENTS DES PLACEMENTS

Nous sommes heureux d'annoncer que le rendement de placement brut de la Fiducie du RRPSP pour l'année terminée le 31 décembre 2015 a été de 7,37 % par rapport à l'indice de référence total de 6,45 %. Ce résultat, combiné avec les résultats annualisés pour les périodes à plus long terme de quatre ans et depuis la création de la SGPNB (20 ans) en tant que gestionnaire des placements dépassent le rendement annuel à long terme de 4,75 % fixé par l'actuaire indépendant.

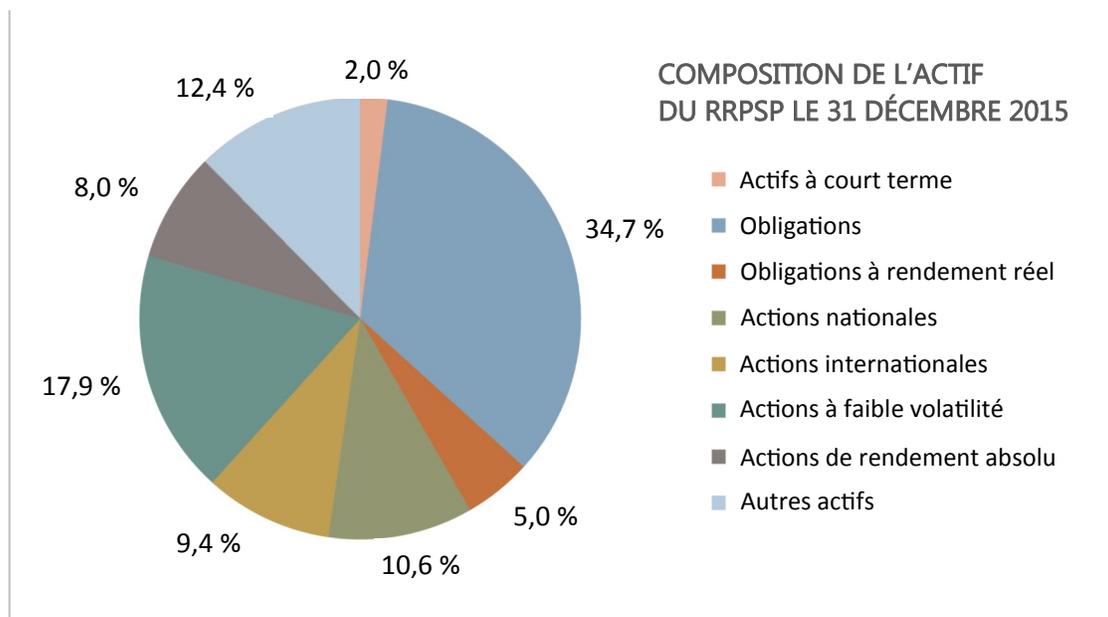


En 2015, les rendements de l'investissement se sont avérés positifs pour la plupart des catégories d'actifs. Les rendements des actions publiques canadiennes, des actions canadiennes à faible volatilité et de la stratégie des actions de marchés émergents à faible volatilité ont souffert principalement de la faiblesse des marchés mondiaux des produits de base. Cependant, les stratégies des actions internationales ont profité d'une lente croissance économique combinée à des devises locales plus fortes par opposition à un dollar canadien faible. La majorité des catégories d'actifs ont aussi dépassé leurs indices. Le dépassement des indices de placement par le rendement nominal global a entraîné une augmentation de 0,91 % du rendement brut en valeur ajoutée. Après déduction de frais de gestion de 0,156 %, la valeur nette ajoutée au portefeuille a été de 0,754 %, bien au-delà de la valeur ajoutée qui était ciblée (0,42 %).

ACTIFS DES PLACEMENTS

Au 31 décembre 2015, la Fiducie du RRPSP disposait d'un actif net disponible de 6,92 milliards de dollars pour le service des prestations de retraite, soit une augmentation de 356,6 millions depuis le 31 décembre 2014. Cette augmentation de l'actif net consistait en revenu net de placement de 470,7 millions de dollars après déduction de tous les coûts de gestion, dont il faut déduire les versements nets de 111,0 millions et des frais d'administration des pensions de 3,1 millions.

Le diagramme circulaire ci-dessous illustre la composition de l'actif actuelle en date du 31 décembre 2015 :



TOUR D'HORIZON DES PLACEMENTS

En général, on a pu observer un regain des marchés financiers à la fin de 2015, après deux trimestres consécutifs faibles au milieu de l'année alors que l'économie mondiale restait marquée par une croissance ralentie.

L'économie américaine a continué à paraître plus forte que celle de la plupart des autres pays. Cependant, les pays dont l'économie est concentrée sur les produits de base, tels que le Canada, ont subi les effets négatifs du déclin des prix des matières et de l'énergie. Des inquiétudes pour l'avenir de la croissance en Chine ont aussi grevé la plupart des marchés mondiaux.

Le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (FED) a finalement augmenté les taux d'intérêt de 0,25 % en décembre aux États-Unis. Bien que ce soit la première hausse en plus de 10 ans, le message de la FED était clair : elle cible un équilibre à 3,25 % qui devrait être atteint un peu au-delà de 2017 après une progression graduelle. Ce resserrement du taux d'intérêt a permis au dollar américain de rester très fort par rapport aux autres devises.

Dans l'ensemble, 2015 s'est terminé sur une note calme du point de vue des devises locales (sauf au Canada) et les taux d'intérêt des obligations ont peu changé.

Nous prévoyons que le marché des investissements restera difficile en 2016. La faiblesse des taux d'intérêt et de la demande pour les produits de base, l'accroissement des préoccupations face au risque de crédit, le ralentissement de la croissance du revenu des entreprises et le resserrement des corrélations entre les classes d'actifs font en sorte qu'il reste difficile de trouver des secteurs relativement sûrs où investir.

Dans notre composition des actifs, nous avons conservé un parti-pris prudent à l'égard des marchés à faible volatilité (en particulier la part constituée d'actions à faible volatilité), car nous restons convaincus que la croissance restera faible et que les actions demeureront la classe d'actifs la plus attrayante par rapport aux autres. Nous croyons aussi que les taux d'intérêt augmenteront un peu à un moment donné, en restant toutefois à des niveaux relativement faibles dans une optique à long terme.